



**Représentation permanente de la France auprès de l'office des Nations unies
et des organisations internationales à Vienne**

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
des Nations unies

SOUS-COMITE JURIDIQUE
63^{ème} session (15 avril – 26 avril 2024)

Point 4 – Débat général

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Professeur Santiago Ripol, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de ce Sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies (CUPEEA) pour le biennium à venir. Je tiens à vous assurer du soutien plein et entier de la délégation française pour contribuer aux débats dans un esprit constructif. Permettez-moi également à remercier votre prédécesseur Mme Majaja de l'Afrique du Sud pour ses efforts pour faire progresser les travaux de ce sous-comité.

Mes remerciements vont également au secrétariat du Bureau des Affaires Spatiales pour son investissement dans l'organisation de cette session.

Monsieur le Président,

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne, prononcée au titre du point 4 de l'ordre du jour. Je souhaite ajouter les éléments qui suivent à titre national. Je tiens avant toute chose à rappeler avec la plus grande fermeté la condamnation de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine.

Je tiens à rappeler tout l'attachement que la France apporte aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations-Unies. La France considère que ce sous-comité doit rester saisi des nouvelles problématiques juridiques soulevées par le développement des activités spatiales civiles pour élaborer un corpus international consensuel et cohérent.

Je souhaite, cette année encore, insister sur la nécessité que l'espace extra-atmosphérique soit exploité et utilisé librement et de manière pacifique, c'est-à-dire de manière non-agressive, pour le bien et dans l'intérêt de tous les peuples. A cet égard, la France exprime le souhait que les grands traités et conventions des Nations Unies encadrant les activités spatiales fassent l'objet d'une adhésion universelle et d'une application rigoureuse, en particulier le Traité sur l'Espace de 1967, pierre angulaire du droit spatial international.

Monsieur le Président,

La France tient à rappeler qu'elle s'est dotée depuis 2008 d'une loi relative aux opérations spatiales. Cette loi organise un régime d'autorisation et de surveillance continue des activités spatiales développées par des opérateurs français ou depuis le territoire national en conformité avec les règles internationales.

Au regard de la multiplication des activités spatiales et de leur évolution rapide, la France a décidé dès 2019 d'entamer un processus de révision de cette législation. L'objectif d'une telle mise à jour est, à terme, d'offrir un cadre adapté à l'ensemble des nouvelles activités et des nouveaux systèmes spatiaux afin de garantir toujours plus efficacement la sécurité des personnes et des biens, la protection de la santé publique et de l'environnement et ne pas compromettre les intérêts de la défense nationale ou le respect par la France de ses engagements internationaux. En 2023, des dispositions relatives aux constellations et aux retours d'éléments de lanceurs ont été intégrées dans la Loi relative aux opérations spatiales. En 2024, la révision des textes réglementaires permettra de mettre en œuvre ces modifications législatives mais également de donner un cadre aux opérations innovantes telles que les services en orbite. La France continuera à tenir informé ce sous-comité de l'évolution de sa législation et de sa réglementation.

La France continue dans ce contexte à soutenir les initiatives des États cherchant à élaborer et à mettre en œuvre des législations et réglementations spatiales en cohérence avec la résolution n°68/74 « Recommandations concernant les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-

atmosphérique », du 11 décembre 2013. A ce titre, depuis 2023, la France s'est engagée dans le cadre du programme Space Law for New Space Actors auprès du Kenya, du Costa Rica et des Etats membres de l'Organisation de coopération spatiale Asie-Pacifique. Elle poursuivra cette année encore son investissement et son implication dans ce projet en soutien au Etats désireux de développer un cadre législatif et réglementaire relatif aux activités spatiales.

Monsieur le Président,

Le secteur spatial connaît actuellement une évolution rapide et le développement de nouvelles activités, en particulier l'exploration, l'utilisation et l'exploitation des ressources spatiales, qui soulèvent des enjeux juridiques inédits. Nous saluons l'engagement du Président, Andrzej Misztal et du Vice-Président, Steven Freeland pour mener les discussions du groupe de travail dédié à ces questions. Nous tenons également à saluer les discussions récemment menées à Luxembourg dans le cadre des réunions d'experts et hier après-midi ici à Vienne. Elles alimentent notre réflexion commune.

La France appelle tous les Etats à travailler au CUPEEA pour obtenir un consensus sur l'exploration, l'exploitation et l'utilisation des ressources spatiales conformément au droit international.

Monsieur le Président,

La France tient à rappeler la priorité qu'elle accorde, s'agissant de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique aux trois domaines suivants :

D'abord, les activités spatiales jouent un rôle croissant pour la préservation de l'environnement et la réalisation des objectifs de développement durable. Dans ce contexte, les initiatives en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, en particulier dans le cadre de l'Observatoire spatial sur le climat (OSC/SCO), revêtent une importance primordiale.

Ensuite, ma délégation française rappelle son attachement à la viabilité à long terme des activités spatiales et donc à la mise en œuvre par les Etats des 21 lignes

directrices dédiées. Elles constituent un socle solide, concret et incontournable de nos travaux actuels.

Enfin, la France salue la place importante conférée aux questions spatiales dans le cadre de la préparation du Sommet de l'avenir qui se tiendra les 22 et 23 septembre 2024 à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations unies. La France contribuera activement à ce Sommet qui sera l'occasion de rappeler le rôle central du CUPEEA en faveur de la viabilité à long terme des activités spatiales.

Je vous remercie de votre attention./.